

À la déchèterie de l'Isle

Déposez vos objets
en bon état au

Cabanon du réemploi

Donnons-leur **une seconde chance...**

Ouvert du lundi au vendredi.
S'adresser aux surveillants.



Déchèterie de L'Isle-sur-la-Sorgue

1640, ch. de l'École de l'Agriculture
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE • 0490215569

Déchèterie du Thor / Châteauneuf-de-Gadagne

48, chemin Donne • 84250 LE THOR • 0490338890

Pour les Professionnels

L'accès aux professionnels est interdit le samedi.

Le montant de la redevance est fixé à l'accès aux sites
(par passage), tous types de déchets confondus
dans la **limite de 3 m³ par jour**.

Les déchets toxiques (DDS), les pneumatiques,
les extincteurs, les bouteilles de gaz et les DEEE,
provenant des professionnels, ne sont pas acceptés.

Le non-règlement d'une facture entraînera
la désactivation du système d'identification
du redevable jusqu'au paiement des sommes dues.

Professionnels du territoire **ACCEPTÉS**
31 € TTC / passage

Professionnels hors territoire **ACCEPTÉS**
justifiant d'un chantier
au sein de la CCPSMV
53 € TTC / passage

Professionnels hors territoire **REFUSÉS**
ne pouvant justifier d'un chantier
au sein de la CCPSMV

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h00 • de 14h00 à 17h00
Sites fermés les dimanches et jours fériés



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

350, avenue de la Petite Marine
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Tél. 0490214311 • Fax 0490214313
Pour tout renseignement : contact@ccpsmv.fr
www.paysdessorgues.fr



CARTE OBLIGATOIRE

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES



GUIDE D'UTILISATION



Fontaine-de-Vaucluse

Saumane-de-Vaucluse

L'Isle-sur-la-Sorgue

Le Thor

Châteauneuf-de-Gadagne



Extrait du Règlement

Votre carte d'accès est personnelle et obligatoire pour accéder aux déchèteries. En cas de perte, demandez son remplacement auprès de la CCPSMV.

INFOS PRATIQUES

Conditions d'accès

- Limitation des apports à 3 m³ par passage et 18 accès par an;
- Accès autorisé uniquement aux véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes;
- Accès interdit aux piétons et aux vélos;
- Les enfants de moins de 14 ans doivent rester dans le véhicule.

Avant de venir

- Organiser vos déchets par type avant d'arriver sur le site;
- Anticiper les horaires de fermeture pour décharger à temps.

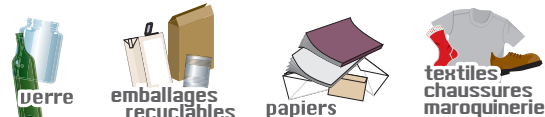
Sur place

- Respecter les agents et leurs indications;
- S'adresser aux surveillants en cas de doute;
- Vidage par basculement du contenu des camions plateaux interdit;
- Interdiction de fumer sur les sites.

Contrôle et vérification d'identité

La CCPSMV réalise ponctuellement des contrôles à l'entrée des déchèteries en vérifiant que l'utilisateur de la carte d'accès en est bien le propriétaire. À ce titre, tout usager souhaitant accéder à une déchèterie intercommunale aura l'obligation de présenter aux agents communautaires ou à ses représentants réalisant des opérations de contrôles, un justificatif d'identité. En cas de refus ou de contrôle non conforme, la personne se verra confisquer la carte présentée.

Les déchets Acceptés



Dépôt possible dans les colonnes implantées sur le territoire.
Services supplémentaires dans vos déchèteries.

Les déchets Refusés



Pour tous les produits n'étant pas acceptés en déchèteries, veuillez vous renseigner auprès des surveillants de déchèterie.